

# Bilan

## du débat public

### Projet de parc éolien en mer des Deux Côtes

du 28 avril au 10 septembre 2010

dressé par le Président  
de la Commission nationale  
du débat public



Saisie par le Président de la Compagnie du Vent, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé, le 7 octobre 2009, que le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes devait faire l'objet d'un débat public, organisé par ses soins et dont l'animation serait confiée à une commission particulière (CPDP).

Considérant que la loi n° 2009-970 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixe à au moins 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale d'ici 2020, la CNDP a en effet jugé :

- que le projet revêt un caractère d'intérêt national en raison du niveau élevé de la production d'électricité et de son raccordement au réseau national,
- que ses impacts sur l'environnement, l'avifaune, les mammifères marins, la visibilité et le paysage, l'érosion du trait de côte sont significatifs,
- que ses enjeux socio-économiques sont importants, en raison de l'activité générée pendant la construction du parc et de ses impacts sur la navigation maritime et aérienne, la pêche et le tourisme.

Le même jour, elle a nommé M. Philippe Marzolf président de la commission particulière du débat public (CPDP). Lors de sa séance du 2 décembre 2009, elle en a nommé membres Mme Chantal Sayaret ainsi que MM. Alain Brisac et Thierry Masnou.

Le 7 avril 2010, la Commission nationale a demandé, pour considérer le dossier du maître d'ouvrage suffisamment complet pour être soumis au débat public, que soient présentés de façon précise le projet privilégié par le maître d'ouvrage et les deux variantes étudiées. Elle a par ailleurs souhaité que ce dossier explicite le fonctionnement d'un parc éolien en mer et le câblage électrique nécessaire à l'évacuation de l'énergie produite. Pour l'information du grand public, une présentation du fonctionnement d'une éolienne a été également souhaitée.

Le 15 avril 2010, après compléments proposés par la Compagnie du Vent, la CNDP a considéré le dossier suffisamment complet pour être soumis au débat public. Elle en a approuvé les modalités d'organisation ainsi que son calendrier (du 28 avril 2010 au 10 septembre 2010, avec une suspension du 13 au 30 août).

## L'ÉOLIEN EN FRANCE : DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Ce débat a présenté d'autant plus d'intérêt qu'il a débuté au moment même où se discutait à l'Assemblée Nationale le projet de loi dit Grenelle 2 à propos duquel des controverses ont opposé défenseurs d'une mise en œuvre sans entrave de cette source d'énergie et tenants d'une réglementation plus stricte de son développement. Rappelons que la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production d'électricité fixe comme objectif pour 2020 l'installation d'un parc éolien de 25 000 mégawatts (MW) – 19 000 terrestres et 6 000 maritimes – soit en mer l'équivalent de 1 200 éoliennes de 5 MW. A cette fin, les pouvoirs publics ont prévu de sélectionner à l'échelle nationale une dizaine de « zones propices » à leur développement, de définir un cadre réglementaire simplifié ainsi qu'un raccordement optimisé au réseau électrique et de lancer des appels d'offres visant en une première étape l'implantation de 3 000 MW dans ces zones propices (soit 600 éoliennes de 5 MW).

## LE PROJET PRIVILÉGIÉ PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Se référant à cet objectif et rappelant que l'Europe s'est engagée sur la règle dite des 3 x 20 (réduction de 20 % des gaz à effet de serre, baisse de 20 % de la consommation d'énergie et part de 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation globale d'ici 2020 (portée par la France à 23 % dans le cadre du Grenelle 2), la Compagnie du Vent projette la création d'un parc d'éoliennes au large des deux côtes.

Trois variantes ont été proposées au débat, sachant que le maître d'ouvrage a exprimé sa préférence pour l'une d'entre elles. Cette dernière, dite « projet Large » consisterait en l'installation à 14 km de la côte et sur une superficie de l'ordre de 70 kilomètres carrés de 140 éoliennes de 5 mégawatts chacune, pour une puissance totale de 700 mégawatts. Elle se situe à mi-chemin entre une hypothèse de moindre ampleur (dite « Littoral » avec 60 éoliennes pour une puissance de 300 MW) située à 5,5 km des côtes et une variante plus ambitieuse (dite « Grand Large » avec 320 éoliennes pour une puissance de 1 600 MW) implantée à 25 km du littoral. Le projet « Large », mis en service en 2015, permettrait d'alimenter 900 000 personnes en électricité par an et générerait annuellement pendant toute la durée de vie du parc une taxe de 8,5 millions € au profit des communes et des usagers de la mer. Selon l'ampleur du projet éventuellement retenu par le maître d'ouvrage à l'issue du débat, sont prévus une, trois ou cinq années de chantier et un coût de 700, 1 800 ou 4 800 millions €.

## UN PROJET PROMETTEUR POUR CERTAINS, REDOUTÉ PAR D'AUTRES

### ● Certains responsables politiques et certaines associations favorables

Le projet recueille le soutien des Conseils régionaux des deux régions concernées (Picardie et Haute-Normandie), de leurs Comités économiques et sociaux respectifs, des Conseils généraux des deux départements (Somme et Seine-Maritime), de la plupart des communautés de communes et de quelques municipalités.

Toutefois, les élus partagent les inquiétudes exprimées en matière de pérennité des emplois actuels, principalement dans la pêche et les activités qui y sont liées : tourisme, restauration. Ils sont inquiets aussi de l'atteinte que le projet porterait au paysage. Un très grand nombre des municipalités concernées se déclarent ainsi opposées au projet.

En revanche, celui-ci recueille l'approbation des acteurs économiques (à l'exception des professionnels du tourisme) soucieux d'améliorer l'emploi local. Se déclarent également favorables au projet l'association NégaWatt au nom de la lutte contre les changements climatiques ainsi que les élus régionaux Europe Ecologie et les Verts de Haute-Normandie et de Picardie qui invitent cependant quant à eux à une réflexion approfondie sur sa dimension.

### ● Pour certains, « trop c'est trop »

Certains participants jugent, particulièrement l'association « Sans *offshore* à l'horizon », que le projet est « disproportionné » : sur les 150 km des côtes normandes et picardes se retrouveraient ainsi (avec Paluel et Penly) une proportion notable de la production d'électricité

implantée sur le littoral français. Elle a d'ailleurs fait circuler une pétition (accueillie sur le site Internet de la ville du Tréport) dénonçant la dégradation du cadre de vie, le bétonnage des fonds marins, les obstacles mis à la navigation et le déclin jugé inévitable de la pêche et du tourisme, thèmes résumant bien les inquiétudes exprimées tout au long du débat. N'a-t-on pas entendu une intervenante s'exclamer, sous les applaudissements de l'assistance : « On n'a pas envie que la mer devienne une zone industrielle » ? Une autre personne évoquer le « mitage » du milieu maritime ? D'autant plus que le doute subsiste quant à une éventuelle multiplication de ces parcs dans toute la Manche Est. Je reprendrais bien le titre d'un récent article d'un quotidien du soir : « ambition nationale, frondes locales » ; ceci résume bien l'opposition entre intérêt général national et intérêt général local lié au vif attachement que les populations ressentent vis-à-vis de leur territoire.

Des associations opposées à l'éolien se sont fortement fait entendre, estimant que le choix de ce dernier était tout à fait injustifié dans le contexte énergétique français et que le coût supporté par le consommateur au titre de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) était injustifiable, alors que d'autres reconnaissent que le lancement de toute énergie innovante nécessite d'être subventionné. On a aussi entendu des arguments en faveur du « mix énergétique » et d'une énergie jugée propre. On retrouve ici divers éléments avancés lors des discussions au sujet de l'étude complémentaire conduite dans le cadre du débat Penly 3.

On accuse aussi le projet d'être « trop grand, trop près et trop incertain » et on juge fréquemment que les données fournies par le maître d'ouvrage sont aléatoires et ne permettent pas d'avoir « une approche raisonnée et raisonnable de la question ».

Il n'est pas rare lors des débats publics d'entendre l'argument de la « sur-accumulation » d'infrastructures. Partagés entre le souci de voir l'emploi se développer, en particulier pour les générations montantes, et la crainte d'une présence excessive d'installations défigurant l'environnement ou porteuses de nuisances et de risques supplémentaires, la population et ses représentants élus comme associatifs se trouvent souvent devant un choix difficile. De même, les porteurs de projets sont conduits, pour prendre leur décision, à tenir compte d'une multitude d'éléments de nature objective et subjective. Ce qui les oblige à préparer de mieux en mieux la présentation de leurs projets et à élargir leur réflexion au delà de leurs stricts intérêts.

## **UN POINT D'ACHOPPEMENT CRUCIAL : UN PARC TROP VISIBLE POUR SES DÉTRACTEURS**

Pour porter le moins atteinte possible au paysage, le maître d'ouvrage a choisi d'éloigner son projet du littoral afin d'en réduire l'impact visuel. A la lumière d'études réalisées à sa demande, un éloignement de 14 km (celui retenu par l'hypothèse « Large ») assurerait une faible visibilité à partir du rivage tout en n'augmentant pas à l'excès le coût de l'opération, ce que confirme le bureau d'étude ABIES, sollicité par ses soins : cette distance, l'orientation des pales ou la transparence de l'air font que, du Tréport, le parc éolien ne serait perceptible, dit-il, qu'un peu moins d'un jour sur deux. Mais ces éléments et les simulations visuelles présentées n'ont pas emporté la conviction des habitants, d'autant plus que certains acteurs s'étant rendus au Danemark ont témoigné d'une forte visibilité à 14 km (par temps très clair, il est vrai). Faut-il en conséquence « repousser » le projet plus loin des côtes, comme le proposent certains ?

Il est vrai que le littoral de la Manche est depuis longtemps un élément central de l'attrait qu'opère cette région. Au début du 19<sup>ème</sup> siècle, la mode des bains de mer puis l'arrivée des Anglais ont suscité un essor touristique et artistique qui marque encore profondément l'histoire de ces rivages qui ont attiré ou inspiré des peintres de premier plan, des écrivains illustres et des musiciens célèbres. On peut penser que c'est au titre de cette « reconnaissance » que l'on redoute l'arrivée de « horsains » – comme l'on dit au Pays de Caux – venant porter atteinte au paysage.

Comme lors de divers débats publics, des habitants se sont opposés au projet, estimant, en termes forts, que le projet défigurerait le paysage et se plaignent des « erreurs de jugement » commises par les porteurs de projets, étrangers à leurs besoins ou insensibles à la beauté de leur environnement naturel. Citons-en seulement deux exemples précédents assez révélateurs: le terminal méthanier au Verdon-sur-Mer venant porter atteinte selon les riverains au dernier estuaire sauvage d'Europe, l'ancien projet de ligne électrique aérienne France-Espagne infligeant d'après les habitants une « cicatrice » à la plaine du Roussillon, « balafrant » le Canigou.

## DES ACTIVITÉS MENACÉES, DES RISQUES GÉRABLES ?

### ● La pêche, directement concernée

Une opposition résolue au projet émane des professionnels de la mer, fileyeurs comme chalutiers, du fait de la restriction des zones de pêche et des contraintes venant s'imposer à tous les marins-pêcheurs du Nord-Pas-de-Calais, de Basse-Normandie et de Haute-Normandie.

On comprend que l'assistance se pose de nombreuses questions lorsque l'on apprend que le port du Tréport compte 70 navires normands et picards, que 240 marins-pêcheurs et 800 personnes travaillant à terre vivent directement de cette activité et que le chiffre d'affaires généré s'élève à 11 millions € par an. Or, la zone d'implantation du projet « Large » représenterait 5 % du territoire de pêche des chalutiers du Tréport. Ce qui explique l'opposition farouche de la municipalité du Tréport, au nom avant tout de la protection de cette activité. On verra ultérieurement que le maître d'ouvrage a, en fin de débat, fait de nouvelles propositions.

Bien qu'un représentant du port d'Esbjerg, situé au Danemark face à un parc d'éoliennes, indique que la diminution du nombre d'emplois de pêcheurs, constatée depuis une vingtaine d'années, n'est due en rien aux éoliennes mais s'explique par les progrès techniques des bateaux, les professionnels persistent majoritairement ici à craindre que l'installation de ce parc dans les zones de pêche nuise inévitablement à leur activité, avant tout pour les bateaux de moins de 12 mètres – en majorité pratiquant la pêche au chalut – et jugent que l'exemple danois n'est pas transposable du fait d'une profonde différence avec le type de pêche pratiqué en Manche et de l'étroitesse des zones de pêche entre les côtes françaises et le « rail ».

### ● Une sécurité à assurer

Les questions de sécurité n'ont pas été oubliées. Qu'en sera-t-il des conséquences pour la circulation maritime, en particulier en cas de dérive de bâtiments et d'opérations de secours ? Comment serait assuré le balisage des éoliennes ? Quelles caractéristiques retiendra-

t-on pour l'ensouillage des câbles destinés au raccordement au réseau électrique terrestre ? On redoute aussi l'existence de très nombreuses mines datant de la dernière guerre.

Des réponses ont été apportées en cours de débat par la Compagnie du Vent : un protocole relatif à la détection des mines sera défini avec la Préfecture maritime pour la période des travaux d'exploitation du parc ; une distance minimale estimée à cinq milles serait maintenue entre le projet « Large » et les routes maritimes fréquentées. Mais on rappelle qu'il conviendra d'attendre l'avis de la grande commission nautique sur les modalités à respecter en matière de sécurité et d'activités maritimes.

Il faut donc attendre encore quelque temps pour être fixé. C'est pourquoi les professionnels de la pêche clairement opposés au projet souhaitent, au cas où celui-ci se concrétiserait, que soit initiée sans attendre une concertation en vue d'élaborer le projet le moins néfaste pour leur activité, que soient définies des conditions techniques d'acceptabilité et ont rappelé que leur profession ne sera disposée à accepter les projets éoliens en mer qu'à condition qu'une moitié de la taxe annoncée par le maître d'ouvrage soit effectivement reversée aux organisations qui représentent leurs intérêts. Le maître d'ouvrage entend ce souhait lorsqu'il appelle de ses vœux l'établissement de modalités de gouvernance partagée entre le parc et les différents acteurs afin de proposer à cette commission nautique les activités envisageables dans l'espace concerné.

## UN COUP DE POUCE À L'EMPLOI ?

Selon la Compagnie du Vent, le projet « Large » créerait localement entre 1 600 et 1 900 emplois directs et indirects pendant les trois années de chantier et au moins 150 emplois directs et indirects pour la maintenance. 84 entreprises normandes et picardes se sont d'ailleurs montrées intéressées par l'activité que le projet pourrait générer. Ces estimations sont bien reçues par les représentants économiques locaux – à l'exception des professionnels du tourisme, plus sceptiques – qui y voient l'opportunité de développer les activités nécessitées par l'arrivée d'un parc éolien. Un dialogue entre les différentes entreprises du territoire permettrait, dit-on, de saisir toutes les opportunités ouvertes par un tel projet. Plus largement, une étude fait apparaître que 150 entreprises françaises sont intéressées par l'éolien. Selon la Compagnie du Vent, l'éolien *offshore* en France permettrait de créer au plan national environ 6 000 emplois, sans compter les emplois indirects. Mais certains doutent que les infrastructures portuaires locales suffisent à faire face aux exigences et que l'on puisse, en France, lutter contre des entreprises étrangères déjà rompues aux techniques de construction, d'installation et de maintenance des éoliennes. A entendre les initiatives prises par divers acteurs économiques ou universitaires locaux, il semble au moins que certains aient pris conscience des opportunités éventuellement offertes et de la nécessité de s'y préparer. Mais on attend encore des réponses du côté industriel afin de mieux cerner la dynamique que pourrait susciter le projet. A ce sujet, la lecture du cahier d'acteur de l'association Dieppe Méca Energies est révélatrice de ces préoccupations. Notons que certains pêcheurs ont en revanche souligné les potentialités du projet en termes d'emplois spécialisés et bien rémunérés.

## LE PARC FERAIT- IL FUIR OU NON LES TOURISTES ?

A l'opposé, les professionnels du tourisme, appuyés par nombre d'élus, ont fait part de leurs craintes. Ils rappellent que cette côte accueille annuellement des millions de visiteurs et qu'une personne sur six vit directement ou indirectement du tourisme. Selon l'un d'entre eux, une chute minimale des activités touristiques ferait plus que compenser ce que les éoliennes rapporteraient annuellement aux collectivités locales réparties sur l'ensemble du projet des Deux Côtes. Ceci explique qu'ils restent sceptiques lorsqu'ils entendent qu'en dix ans le nombre de touristes a augmenté d'un million dans la région danoise d'Esbjerg et que, selon la Compagnie du Vent, ce projet peut être un nouveau point d'appui pour l'éco-tourisme et le tourisme technologique que le maître d'ouvrage annonce vouloir accompagner. Ceci répondrait-il aux inquiétudes des professionnels de l'immobilier quant à un effet négatif sur les valeurs patrimoniales ?

Cette défense des activités touristiques est de plus en plus invoquée (au nom de la beauté des paysages) et argumentée (avec celui du maintien de l'emploi) lors des débats publics. La lecture des comptes rendus l'illustre on ne peut mieux ; tel est le cas évidemment dans les régions au sein desquelles le tourisme représente une activité importante, mais elle est loin d'être absente là où l'on aurait pu penser a priori qu'il ne représente pas un souci primordial.

## L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ : TOUCHÉS OU NON ?

Les résultats des études benthiques réalisées dans la zone d'implantation du projet réalisées par le bureau ABIES font état du faible nombre d'espèces animales présentes dans cette zone, ce qui augurerait d'un impact limité du projet sur la faune locale. En outre, une autre étude consacrée aux ressources halieutiques montre que le projet resterait éloigné des principales zones de pêche de la coquille Saint-Jacques ainsi que des nourriceries. Ce qui fournit l'occasion à la Compagnie du Vent de souligner qu'elle prévoirait l'installation de récifs artificiels adaptés aux espèces locales.

Même si un représentant de l'Université d'Aarhus (Danemark) fait aussi état d'un impact restreint des éoliennes sur la faune et la flore, la Fédération Environnement Durable accuse ces dernières d'être « de véritables hachoirs à oiseaux » ; accusation que ne partage pourtant pas la Ligue de Protection des Oiseaux qui souhaite néanmoins, comme d'autres intervenants, que les études disponibles soient affinées. On se demande également si la pollution lumineuse générée par le balisage des éoliennes pourrait avoir des conséquences néfastes sur les oiseaux migrateurs et on s'interroge sur la portée des radars prévus pour surveiller leurs passages.

Au sujet de la biodiversité, il est en conséquence apparu que les informations fournies en cours de débat ont été jugées insuffisantes pour répondre aux préoccupations des divers interlocuteurs, chasseurs comme représentants d'associations de protection de l'environnement. Le maître d'ouvrage en a pris conscience puisqu'à mi-débat il propose de compléter en la matière le programme d'études d'impact et de suivi.

On n'a pas oublié non plus de parler de la lutte contre le changement climatique. Pour la Compagnie du Vent, le projet « Large » éviterait chaque année l'émission de 2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> (800 000 pour le projet « Littoral » et 4,3 millions pour le projet « Grand



Large ») ; mais pour certains cette économie s'avère illusoire car un autre mode de production, en l'occurrence le plus souvent une centrale thermique produisant du CO<sub>2</sub>, est conduit à prendre le relais de l'éolien en raison de son fonctionnement intermittent. Sur ce point, Réseau de Transport d'Electricité (RTE) répond que sur un réseau intégré de la dimension du nôtre, les aléas liés à la production d'un parc de 700 MW peuvent être absorbés hors recours à des moyens de secours thermiques ; en outre, selon le maître d'ouvrage, le bilan carbone de l'énergie éolienne est cinq fois inférieur à la moyenne de celui de l'électricité produite en France. Mais chacun campe sur ses positions.

## PRIVÉ ? PUBLIC ?

Une partie de l'assistance dénonce un « programme privé », préférant que cet investissement soit piloté par l'État. Les discussions ont notamment concerné les modalités de rachat par EDF de l'électricité d'origine éolienne *offshore* et son prix éventuel. Dans le même ordre d'idée, les élu(e)s régionaux Europe Ecologie et Les Verts de Haute-Normandie et de Picardie, qui ne s'opposent pas au projet, lancent l'idée d'associer à la fois les collectivités et les citoyens dans le cadre d'une société coopérative d'intérêt collectif. Doit-on y voir pour certains un prolongement des effets des débats publics : passer, comme le dispose la loi du 27 février 2002, de l'association du public au processus d'élaboration des projets à sa participation à leur exploitation ? Est-ce dans la recherche d'une meilleure acceptabilité du projet ?

## QUEL BILAN TIRER DE CE DÉBAT ?

### ● Un débat ayant fortement intéressé la population

En amont du débat, la CPDP a ouvert un dispositif de participation sur Internet permettant au public de se prononcer sur les principaux thèmes à mettre à l'ordre du jour. Les renseignements obtenus, ainsi que les contacts tissés lors de la phase de préparation, ont utilement contribué à guider la CPDP dans le choix des thèmes à aborder lors des 12 réunions publiques auxquelles environ 1 800 personnes ont participé. Le site Internet a bien fonctionné avec plus de 4 200 internautes ayant accédé à la retransmission des débats. 31 cahiers d'acteurs ont été réalisés, 384 contributions et avis ont été transmis, 174 questions ont été posées sur Internet et plus de 500 articles de presse se sont fait l'écho du débat.

### ● Les échanges ont fait évoluer le projet

Dès la mi-parcours des échanges, la Compagnie du Vent, maintenant sa préférence pour le projet « Large », a présenté 12 propositions en réponse aux préoccupations exprimées jusque là par le public : 3 propositions pour le développement économique et l'emploi, 6 pour la pêche, 1 pour le tourisme et la plaisance et 2 pour la faune et la chasse (le détail de ces propositions figure sur le site de la CPDP). On peut ainsi dire que le maître d'ouvrage a rapidement cerné les problèmes susceptibles d'être posés par son projet en fonction des oppositions et critiques entendues. Mais les réunions suivantes l'ont incité à aller plus loin et à présenter deux nouvelles mesures à même, selon lui, de répondre aux principales attentes en matière de pêche et d'impact paysager : une modification de l'implantation du parc,

destinée selon le maître d'ouvrage à le rendre plus compatible avec la pêche et notamment le chalutage (pour permettre ce dernier, les câbles seraient ensouillés à une profondeur minimale de 1,5 m). Toujours dans le but de favoriser le chalutage, les éoliennes seraient alignées dans le sens du courant et distantes les unes des autres de 600 mètres. La seconde proposition réside dans un recul du projet à une distance moyenne de 18 km des côtes afin d'en réduire la visibilité depuis la terre, le parc étant également resserré afin de diminuer l'angle de visibilité depuis le Tréport.

### ● Mais les oppositions perdurent et les conditions d'accompagnement éventuelles sont légion

Ceci étant, force est de constater que ceci ne semble pas avoir satisfait les opposants, quel que soit le motif principal de leur refus. Résumant l'ensemble des réactions, il me semble que les opposants n'ont en rien été convaincus de l'opportunité ou de l'innocuité du projet ; de leur côté, les participants ne s'opposant pas au projet voient cette opération soit comme une chance de développement – les Régions, les départements et le milieu industriel qui table sur le développement d'une filière spécifique, ce que souhaite l'État d'ailleurs – soit ne manifestent pas un enthousiasme débordant, la plupart d'entre eux accompagnant leur absence de désaccord de conditions précises. Citons en particulier les milieux socio-économiques qui conditionnent leur accord à de réelles retombées en termes d'emplois locaux.

### ● Et maintenant ?

Encore beaucoup de travail avec les partenaires pour la Compagnie du Vent si elle décide de donner suite à son projet, notamment approfondir les protocoles d'études supplémentaires en collaboration avec les acteurs locaux. Mais elle devra en tout état de cause soumissionner à l'appel d'offres qui sera lancé par l'État.

### ● Un débat par projet ou un débat par façade maritime ?

Dès sa séance du 2 juin 2010, la Commission nationale s'est émue du fait que cet appel d'offres puisse se traduire par le lancement de nombreux débats du même type que celui des Deux Côtes. Aussi a-t-elle appelé l'attention du ministre d'État sur l'intérêt d'organiser, une fois les zones propices définies, un débat public pour chacune des façades maritimes sur le développement de l'éolien *offshore*. Les enseignements tirés à l'occasion des échanges au sujet des Deux Côtes pourraient utilement aider à leur préparation et à leur déroulement. A la suite de ces débats « d'options générales », chaque projet ne ferait plus l'objet que d'une concertation sur ses caractéristiques principales.

Ce bilan sera rendu public avant la fin du délai de deux mois suivant la clôture du débat. Le maître d'ouvrage disposera alors de trois mois pour arrêter, expliciter et rendre publique sa décision quant au principe et aux conditions de la poursuite du projet.

**Philippe DESLANDES**  
Président de la Commission nationale du débat public





**cndp**  
Commission nationale  
du débat public

Commission nationale du débat public  
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS  
Tél. : 01 42 19 20 26 - Fax : 01 42 19 17 90  
e-mail : [contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)